



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-6553>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 24-6553

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-6487

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ca du Saint-Quentinois

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20007189200018

Ville : Saint-Quentin

Code postal : 02108

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Agglomération du Saint-Quentinois

Département(s) de publication : 02

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un syndicat mixte et l'élaboration du cahier des charges du schéma de cohérence territoriale du pays du Saint-Quentinois

Code CPV principal - Descripteur principal : 79311000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Consultation lancée par un groupement de commandes (Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, Communauté de Communes du Pays de Vermandois, Communauté de Communes du Val de l'Oise). Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Pour mener à bien le projet d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays de Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise ont décidé de faire appel à un prestataire pour les accompagner d'une part dans la création du syndicat mixte fermé qui en aura la charge, et d'autre part dans le lancement de la procédure d'élaboration du SCoT et le recrutement du prestataire qui sera chargé de son élaboration

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/02/2024 à 12h00, lire 23/02/2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/01/2024